

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 6 décembre 2021**, à 19 h 30, en présentiel, à la salle communautaire Gilles-Courchesne, située au 740, rue Principale, à laquelle étaient présents :

**Le maire**, monsieur Michel Dupuis.

**Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :**

Annie Neveu	District numéro 2
Roxane Perreault	District numéro 3
Frédéric Bourgeois	District numéro 4
Éliane Neveu	District numéro 5
Jean Lemieux	District numéro 6

**Était également présent :**

Monsieur René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

**Était absent pour motif justifié :**

Joachim Larochelle-Courchesne District numéro 1

<b>1. Législation</b>
-----------------------

**1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum**

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

**1.2. Adoption de l'ordre du jour**

**263-12-2021**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Roxane Perreault,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté, et que le point « Varia » demeure ouvert tout au long de la présente séance.

**1. Législation**

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2021
- 1.4. Dépôt d'un procès-verbal de correction n° 2 relatif au règlement 807-2021, décrétant un emprunt n'excédant pas 2 261 000 \$ pour la construction d'une piste cyclable
- 1.5. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
- 1.6. Dépôt du registre des déclarations des élus (dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus)

**2. Administration générale**

- 2.1. Approbation des comptes à payer et payés

- 2.2. Demande d'émission d'une carte de crédit VISA pour M. Michel Dupuis, maire
- 2.3. Bélanger Sauvé, avocats – Renouvellement de l'entente forfaitaire 2022
- 2.4. Liste des dons et subventions aux organismes 2022
- 2.5. Rémunération des employés couverts par la Politique des conditions de travail des employés non syndiqués de la Municipalité pour l'année 2022
- 2.6. Refinancement du règlement d'emprunt 575-2005 – Prêt 7
- 2.7. Acquisition de tablettes Microsoft Surface Pro 7 – Octroi du contrat
- 2.8. Financement du 211 par le gouvernement du Québec pour assurer un service national
- 2.9. Commission municipale du Québec – Officialisation du dépôt du rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption du budget
- 2.10. Commission municipale du Québec – Officialisation du dépôt du rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption du programme triennal d'immobilisations

### **3. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 3.1. Demande de dérogation mineure 2021-148 – Lot 6 443 066, cadastre du Québec (3841, route de Sainte-Béatrix)
- 3.2. Demande de dérogation mineure 2021-149 – Lot 6 443 067, cadastre du Québec (3831, route de Sainte-Béatrix)

### **4. Loisirs et Culture**

- 4.1. Politique de contribution financière 0 à 17 ans – Autorisation des remboursements 2021

### **5. Voirie**

- 5.1. BLR Excavation inc. – Prolongement des infrastructures municipales sur l'avenue Sicard et la 50<sup>e</sup> Avenue – Certificat de paiement n<sup>o</sup> 9
- 5.2. Conception des plans et devis pour le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du projet de réfection de certaines sections du chemin Wilbrod – Octroi de contrat
- 5.3. Sintra inc. – Réfection d'une section du 5<sup>e</sup> Rang Est (entre la rue du Ciné-Parc et le 161, 5<sup>e</sup> Rang) – Certificat de paiement n<sup>o</sup> 5
- 5.4. Sintra inc. – Réfection d'une section du 5<sup>e</sup> Rang Est (entre la rue du Ciné-Parc et le 161, 5<sup>e</sup> Rang) – Certificat de paiement n<sup>o</sup> 6
- 5.5. Sintra inc. – Réfection de la 4<sup>e</sup> Avenue (entre la rue des Érables et la route de Sainte-Béatrix) – Certificat de paiement n<sup>o</sup> 3

### **6. VARIA**

### **7. Période de questions**

## **1.3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2021**

**264-12-2021**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2021 soient adoptés, comme présentés.

**1.4. Dépôt d'un procès-verbal de correction n° 2 relatif au règlement 807-2021, décrétant un emprunt n'excédant pas 2 261 000 \$ pour la construction d'une piste cyclable**

265-12-2021

ATTENDU QUE le MAMH désire modifier l'article 2 du règlement 807-2021 après son adoption;

ATTENDU le dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, d'un procès-verbal de correction relatif audit règlement;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de correction;

EN CONSÉQUENCE,

Le maire mentionne que le directeur général et greffier-trésorier fait dépôt du procès-verbal de correction du règlement 807-2021 et qu'il le transmet au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**1.5. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal**

En vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les déclarations reçues sont déposées à la table du conseil à la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

Le directeur général et greffier-trésorier, René Charbonneau, déclare que les déclarations des intérêts pécuniaires du maire et des conseillers ont été reçues et seront déposées aux archives de la Municipalité.

*René Charbonneau*

Directeur général et greffier-trésorier

**1.6. Dépôt du registre des déclarations des élus (dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus)**

En vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le directeur général et greffier-trésorier dépose, au conseil municipal, un extrait du registre des déclarations des élus et mentionne qu'aucune déclaration n'a été inscrite audit registre au cours de la dernière année, concernant les dons, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu qui n'est pas de nature purement privée ou visée par l'article 4.2 du règlement 767-2018, traitant du code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil municipal.

<b>2. Administration générale</b>
-----------------------------------

**2.1. Approbation des comptes à payer et payés**

266-12-2021

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier soumet la liste des déboursés pour la période du 16 novembre au 5 décembre 2021, pour un montant total de 596 102,52 \$ (qui fait partie

intégrante du présent procès-verbal comme si tout au long récépissé), qu'il a fait émettre en paiement des comptes à payer et payés et demande au conseil de l'approuver;

ATTENDU l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal* et des règlements 719-2016 et 599-2007);

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le paiement des comptes soumis soit autorisé;
- 3- D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis et des paiements AccèsD effectués du 16 novembre au 5 décembre 2021, pour une somme qui totalise 596 102,52 \$.

## **2.2. Demande d'émission d'une carte de crédit VISA pour M. Michel Dupuis, maire**

267-12-2021

ATTENDU QUE dans le cadre de ses fonctions, le maire doit déboursier certaines sommes ou procéder à des réservations;

ATTENDU QUE la carte actuelle est émise au nom de M. François Desrochers;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Roxane Perreault,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'annuler la carte actuelle, émise au nom de M. François Desrochers;
- 3- De procéder à la demande d'une carte VISA Desjardins pour le maire, M. Michel Dupuis, avec une limite de crédit de 5 000 \$;
- 4- D'autoriser M<sup>me</sup> Jacinthe Mercier, greffière-trésorière adjointe, à signer les documents inhérents à la demande, pour et au nom de la Municipalité;
- 5- De joindre copie conforme de la présente résolution au formulaire de demande du Service de carte Desjardins.

## **2.3. Bélangier Sauvé, avocats – Renouvellement de l'entente forfaitaire 2022**

268-12-2021

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet *Bélangier Sauvé* de Joliette;

ATTENDU QUE dans cette perspective, le procureur de la Municipalité a transmis une proposition, datée du 1<sup>er</sup> novembre 2021, valide pour toute l'année 2022;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la Municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et greffier-trésorier et des inspecteurs, et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du *Code municipal* et la pratique établie entre l'*Ordre des comptables agréés* et le *Barreau du Québec*;
- Le support légal requis par le personnel de la Municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels *Bélanger Sauvé* croit qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la Municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles;

ATTENDU QUE cette proposition est avantageuse pour la Municipalité;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fonds général de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Annie Neveu,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité retienne la proposition de services du cabinet *Bélanger Sauvé* de Joliette, relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, comme décrite dans l'offre du 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour un montant de 200 \$ par mois, et ce, pour toute l'année 2022, déboursés et taxes en sus;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Services juridiques – Administration » (02-19000-412).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et greffier-trésorier*

## 2.4. Liste des dons et subventions aux organismes 2022

269-12-2021

ATTENDU QUE des crédits budgétaires seront disponibles aux prévisions budgétaires 2022 afin de permettre de payer les cotisations de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare à différents organismes pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Qu'à la suite de la réception d'une demande écrite, une aide financière soit octroyée aux organismes suivants :

NOM	MONTANT
Annie Gauthier (bal de finissants – École Notre-Dame-de-la-Paix)	50,00 \$
Association des Trappeurs	150,00 \$
Association du diabète du Québec	50,00 \$
Ateliers éducatifs «Les Petits Mousses»	50,00 \$
Centre de prévention du suicide de Lanaudière	125,00 \$
Commission scolaire des Samares (tournoi de golf de l'école Notre-Dame-de-la-Paix)	250,00 \$
Croix Rouge Canadienne	700,00 \$
Fabrique Saint-Ambroise (publicité feuillet paroissial)	150,00 \$
Fibrose kystique Québec	50,00 \$
Fondation canadienne du rein	50,00 \$
Fondation des aveugles du Québec	50,00 \$
Fondation des étoiles	50,00 \$
Fondation des maladies du cœur du Québec et de l'AVC	50,00 \$
Fondation Espace jeunesse Lanaudière (30 \$/enfant)	90,00 \$
Fondation mémoire du cœur	50,00 \$
Fondation pour la Santé Nord de Lanaudière (1\$/population)	4 100,00 \$
Fondation québécoise du cancer	50,00 \$
Opération Nez rouge	100,00 \$
Réseau des femmes élues de Lanaudière	100,00 \$
Société Alzheimer Lanaudière	50,00 \$
Société canadienne de la Sclérose en Plaques	50,00 \$
Société de l'arthrite	50,00 \$
Société de recherche sur le cancer	50,00 \$
<b>Total :</b>	<b>6 465,00 \$</b>

SUBVENTION AUX ORGANISMES	MONTANT
Groupe Scouts de Kildare	2 000,00 \$
Entraide Communautaire	1 000,00 \$
<b>Total :</b>	<b>3 000,00 \$</b>

- 3- D'imputer la dépense au poste « Dons et subventions » (02-19000-970).

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

René Charbonneau,  
directeur général et greffier-trésorier

**2.5. Rémunération des employés couverts par la Politique des conditions de travail des employés non syndiqués de la Municipalité pour l'année 2022**

270-12-2021

ATTENDU QUE l'indexation de l'indice des prix à la consommation du Québec est de 4,7 % en 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Roxane Perreault,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser un ajustement des salaires des employés non syndiqués de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, représentant une indexation de 4,7 %, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022;
- 3- D'imputer la dépense aux différents postes de salaire.

**2.6. Refinancement du règlement d'emprunt 575-2005 – Prêt 7**

271-12-2021

ATTENDU QUE le précédent billet pour le règlement 575-2015 venait à échéance le 8 novembre 2021;

ATTENDU le solde de 6 585,00 \$ pour le règlement d'emprunt 575-2005 (travaux de canalisation de fossés sur la 18<sup>e</sup> Avenue);

ATTENDU la proposition de renouvellement de la *Caisse Desjardins de Kildare* à un taux de 3,23 % pour une période finale de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare accepte l'offre qui lui est faite de la *Caisse Desjardins de Kildare* pour le renouvellement du règlement d'emprunt précité au taux suivant :

Année	Montant capital	Intérêts	% intérêt	Solde
2022	1 200 \$	213 \$	3,23 %	5 385 \$
2023	1 300 \$	174 \$	3,23 %	4 085 \$
2024	1 300 \$	132 \$	3,23 %	2 785 \$
2025	1 400 \$	90 \$	3,23 %	1 385 \$
2026	1 385 \$	45 \$	3,23 %	0 \$

- 3- Que les billets, capital et intérêts soient payables par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;
- 4- Que le refinancement du billet soit effectif rétroactivement en date du 8 novembre 2021;
- 5- D'autoriser M. Michel Dupuis, maire et M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le billet en date du 8 novembre 2021;
- 6- De transmettre copie conforme de la présente résolution à la *Caisse Desjardins de Kildare*.

## **2.7. Acquisition de tablettes Microsoft Surface Pro 7 – Octroi du contrat**

**272-12-2021**

ATTENDU QUE les anciennes tablettes utilisées par les membres du Conseil sont désuètes;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite que les séances du conseil municipal se déroulent sans papier;

ATTENDU la soumission de l'entreprise *Logixia (9138-5153 Québec inc.)*, en date du 26 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'acquérir sept (7) tablettes Microsoft Surface Pro 7, au coût unitaire de 1 520 \$, plus taxes, auprès de l'entreprise *Logixia (9138-5153 Québec inc.)*, conformément à la soumission;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Ameublement et informatique » (23-02000-726).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et greffier-trésorier*

## **2.8. Financement du 211 par le gouvernement du Québec pour assurer un service national**

**273-12-2021**

ATTENDU QUE le financement fédéral d'urgence obtenu dans le cadre de la COVID-19, qui a permis de déployer le service dans notre région, est venu à échéance le 30 juin 2021;

ATTENDU QUE sans le financement additionnel, précisé dans le mémoire joint aux présentes, déposé en février dernier au gouvernement du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2021-2022, l'intégralité du service 211 ne pourra se maintenir sur notre territoire, au-delà du 31 décembre 2021;



ATTENDU QUE la ligne d'inforéférence sociale 2-1-1, le clavardage ainsi que le potentiel de la base de données des 14 000 ressources communautaires répertoriées sur le site 211 sont à risque, faute de ressources disponibles pour offrir ces services;

ATTENDU la pertinence du service 211 pour donner une réponse rapide et fiable aux citoyens et faciliter le travail de tous les intervenants du milieu de la santé, des services sociaux et de l'ensemble des réseaux et organismes communautaires;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Annie Neveu,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De demander au gouvernement du Québec d'apporter un soutien financier au 211, comme formulé dans le mémoire préparé en vue des préconsultations budgétaires, en partenariat avec *Centraide*.

**2.9. Commission municipale du Québec – Officialisation du dépôt du rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption du budget**

274-12-2021

ATTENDU la réception, en date du 22 octobre 2021, du rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption du budget, rédigé par la *Commission municipale du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'officialiser le dépôt du rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption du budget, par le directeur général et greffier-trésorier;
- 3- Que ledit rapport soit déposé aux archives de la Municipalité;
- 4- Que copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la *Commission municipale du Québec*.

**2.10. Commission municipale du Québec – Officialisation du dépôt du rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption du programme triennal d'immobilisations**

275-12-2021

ATTENDU la réception, en date du 22 octobre 2021, du rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption du programme triennal d'immobilisations, rédigé par la *Commission municipale du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Roxane Perreault,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'officialiser le dépôt du rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption du programme triennal d'immobilisations, par le directeur général et greffier-trésorier;
- 3- Que ledit rapport soit déposé aux archives de la Municipalité;
- 4- Que copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la *Commission municipale du Québec*.

### **3. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

#### **3.1. Demande de dérogation mineure 2021-148 – Lot 6 443 066, cadastre du Québec (3841, route de Sainte-Béatrix)**

276-12-2021

ATTENDU la demande de dérogation mineure, pour le 3841, route de Sainte-Béatrix, a été déposée le 18 novembre 2021;

ATTENDU QUE la nature et l'objet de la dérogation mineure 2021-148 auraient pour effet de permettre une hauteur de clôture à 1,8 mètre (6 pieds) dans la marge de recul (avant), alors que le règlement de zonage 390-1991 permet une hauteur maximale de 1,2 mètre (4 pieds) pour une clôture à cet endroit;

ATTENDU QUE le lot est situé dans la zone 3-C-22

ATTENDU QUE la propriété est adjacente à la route de Sainte-Béatrix;

ATTENDU QUE la demande porte sur l'article 8.7.3 qui est spécifique aux clôtures dans les zones à dominante commerciale, industrielle ou publique;

ATTENDU QUE la hauteur maximale permise pour une clôture dans la marge de recul est de 1,2 mètre (4 pieds);

ATTENDU QUE la proposition est d'une fois et demie la hauteur permise;

ATTENDU QUE les normes sur le triangle de visibilité devront être respectées, comme prévues à l'article 8.7.3 du règlement de zonage 390-1991;

ATTENDU QUE la dérogation est admissible selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et le règlement 666-2013 relatifs aux dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Annie Neveu,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De refuser la demande de dérogation mineure 2021-148, considérant qu'il est possible d'installer une clôture conforme aux normes en vigueur et qu'une hauteur de 1,8 mètre aurait pour conséquence de modifier le paysage urbain de cet emplacement (à l'entrée d'un quartier résidentiel).

**3.2. Demande de dérogation mineure 2021-149 – Lot 6 443 067, cadastre du Québec (3831, route de Sainte-Béatrix)**

**-12-2021**

ATTENDU la demande de dérogation mineure, pour le 3831, route de Sainte-Béatrix, a été déposée le 18 novembre 2021;

ATTENDU QUE la nature et l'objet de la dérogation mineure 2021-149 auraient pour effet de permettre une hauteur de clôture à 1,8 mètre (6 pieds) dans la marge de recul (avant), alors que le règlement de zonage 390-1991 permet une hauteur maximale de 1,2 mètre (4 pieds) pour une clôture à cet endroit;

ATTENDU QUE le lot est situé dans la zone 3-C-22;

ATTENDU QUE la propriété est adjacente à la route de Sainte-Béatrix;

ATTENDU QUE la demande porte sur l'article 8.7.3 qui est spécifique aux clôtures dans les zones à dominante commerciale, industrielle ou publique;

ATTENDU QUE la hauteur maximale permise pour une clôture dans la marge de recul est de 1,2 mètre (4 pieds);

ATTENDU QUE la proposition est d'une fois et demie la hauteur permise;

ATTENDU QUE la dérogation est admissible selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et le règlement 666-2013 relatifs aux dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Annie Neveu,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Éliane Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De refuser la demande de dérogation mineure 2021-149, considérant qu'il est possible d'installer une clôture conforme aux normes en vigueur et qu'une hauteur de 1,8 mètre aurait pour conséquence de modifier le paysage urbain de cet emplacement (à l'entrée d'un quartier résidentiel).

<b>4. Loisirs et Culture</b>
------------------------------

**4.1. Politique de contribution financière 0 à 17 ans – Autorisation des remboursements 2021**

**-12-2021**

ATTENDU la *Politique de contribution 0 à 17 ans* de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare en vigueur;

ATTENDU les demandes de remboursement d'activités reçues de décembre 2020 à novembre 2021;

ATTENDU la liste des remboursements éligibles présentée par la directrice des loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Éliane Neveu,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'autoriser les remboursements des activités de décembre 2020 à novembre 2021, comme stipulé à la *Politique de contribution 0 à 17 ans* de la Municipalité et conformément à la liste présentée par la directrice des loisirs et de la culture;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Remboursement activités – Politique 0 à 17 ans » (02-70190-996).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et greffier-trésorier*

<b>5. Voirie</b>
------------------

**5.1. BLR Excavation inc. – Prolongement des infrastructures municipales sur l'avenue Sicard et la 50<sup>e</sup> Avenue – Certificat de paiement n° 9**

**-12-2021**

ATTENDU les travaux exécutés pour le prolongement des infrastructures municipales sur l'avenue Sicard et la 50<sup>e</sup> Avenue;

ATTENDU le certificat de paiement n° 9, de la firme *GBi Services d'ingénierie*, daté du 23 novembre 2021;

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Marie-Pier Parent, ingénieure de la firme *GBi Services d'ingénierie*, recommande dans sa correspondance datée du 23 novembre 2021, le paiement d'une somme de 230 103,88 \$, incluant les taxes, la libération de la première retenue contractuelle de 5 % sur les travaux effectués en 2020, moins 10 % de retenue sur les travaux effectués en 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Roxane Perreault,

Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De verser à l'entrepreneur *BLR Excavation inc.*, la somme de 200 133,84 \$, plus taxes, en paiement du certificat de paiement n° 9;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Règlement 788-2020 – Construction rue Sicard, rue B et 50<sup>e</sup> Avenue » (23-07010-721).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et greffier-trésorier*

**5.2. Conception des plans et devis pour le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du projet de réfection de certaines sections du chemin Wilbrod – Octroi de contrat**

**-12-2021**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la réfection de certaines sections du chemin Wilbrod;

ATTENDU QUE les travaux de réfection sont admissibles à l'obtention d'une subvention;

ATTENDU l'offre de services de la firme *GBi Services d'ingénierie*, en date du 4 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Roxane Perreault,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à la firme *GBi Services d'ingénierie*, au coût de 8 200 \$, plus taxes, pour la conception des plans et devis pour le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du projet de réfection de certaines sections du chemin Wilbrod;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Entretien des rues » (02-32000-521).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et greffier-trésorier*

**5.3. Sintra inc. – Réfection d'une section du 5<sup>e</sup> Rang Est (entre la rue du Ciné-Parc et le 161, 5<sup>e</sup> Rang) – Certificat de paiement n° 5**

**-12-2021**

ATTENDU les travaux exécutés pour une section du 5<sup>e</sup> Rang Est (entre la rue du Ciné-Parc et le 161, 5<sup>e</sup> Rang Est);

ATTENDU la réception du certificat de paiement n° 5, de la firme *Parallèle 54 Expert Conseil*, daté du 2 août 2021;

ATTENDU QUE M. Maxime Bourgoing, ingénieur de la firme *Parallèle 54 Expert Conseil inc.*, recommande dans sa correspondance datée du 2 août 2021, le paiement d'une somme de 4 712,07 \$, incluant les taxes et la libération contractuelle de garantie de 5 %;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Annie Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De verser à l'entrepreneur *Sintra inc.* la somme de 4 098,35 \$, plus taxes, incluant la libération contractuelle de garantie de 5 %, en paiement du certificat de paiement n° 5;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Règlement 778-2020 – Réfection 5<sup>e</sup> Rang Est » (23-07011-721).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et greffier-trésorier*

**5.4. Sintra inc. – Réfection d'une section du 5<sup>e</sup> Rang Est (entre la rue du Ciné-Parc et le 161, 5<sup>e</sup> Rang) – Certificat de paiement n° 6**

**-12-2021**

ATTENDU les travaux exécutés pour une section du 5<sup>e</sup> Rang Est (entre la rue du Ciné-Parc et le 161, 5<sup>e</sup> Rang Est);

ATTENDU la réception du certificat de paiement n° 6, de la firme *Parallèle 54 Expert Conseil*, daté du 1<sup>er</sup> décembre 2021;

ATTENDU QUE M. Maxime Bourgoing, ingénieur de la firme *Parallèle 54 Expert Conseil inc.*, recommande dans sa correspondance datée du 1<sup>er</sup> décembre 2021, le paiement d'une somme de 63 900,41 \$, incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De verser à l'entrepreneur *Sintra inc.* la somme de 55 577,65 \$, plus taxes, en paiement du certificat de paiement n° 6;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Retenues sur contrat » (55-13601-000).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et greffier-trésorier*

**5.5. Sintra inc. – Réfection de la 4<sup>e</sup> Avenue (entre la rue des Érables et la route de Sainte-Béatrix) – Certificat de paiement n° 3**

**-12-2021**

ATTENDU les travaux exécutés pour la réfection de la 4<sup>e</sup> Avenue (entre la rue des Érables et la route de Sainte-Béatrix);

ATTENDU la réception du certificat de paiement n° 3, de la firme *Parallèle 54 Expert Conseil*, daté du 1<sup>er</sup> décembre 2021;

ATTENDU QUE M. Maxime Bourgoing, ingénieur de la firme *Parallèle 54 Expert Conseil inc.*, recommande dans sa correspondance datée du 1<sup>er</sup> décembre 2021, le paiement d'une somme de 13 548,28 \$, incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Annie Neveu,  
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De verser à l'entrepreneur *Sintra inc.* la somme de 11 783,68 \$, plus taxes, en paiement du certificat de paiement n° 3;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Retenues sur contrat » (55-13601-000).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et greffier-trésorier*

<b>6. VARIA</b>
-----------------

Aucun point n'est ajouté au Varia.

<b>7. Période de questions</b>
--------------------------------

Le maire répond aux questions des citoyennes et citoyens.

Sur ce, la séance est levée à 20 h 37.

---

Michel Dupuis  
Maire

---

René Charbonneau  
Directeur général et greffier-trésorier

*Je, Michel Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*